

Communiqué

Paris, le 30 mai 2008

INSTAURATION D UNE SECONDE COUPURE PUBLICITAIRE DANS LES ŒUVRES AUDIOVISUELLES ET CINEMATOGRAPHIQUES : REACTION DE LA SACD ET DE LA SCAM

La SACD et la SCAM sont abasourdies par les déclarations de Jean-François COPE, Président de la Commission pour la Nouvelle télévision publique, concernant l'opportunité d'instaurer une seconde coupure publicitaire dans les œuvres audiovisuelles et cinématographiques.

Elles regrettent à cet égard la position adoptée par Jean-François Copé, Président de la Commission pour la nouvelle télévision publique, qui lève ainsi le voile sur les véritables intentions de la réforme en cours : favoriser le marché de la télévision commerciale, quitte à fragiliser, voire à démanteler le service public.

Elles s'inquiètent qu'alors que la suppression des recettes publicitaires sur le service public n'a pas permis pour l'instant de dégager de pistes de financement pérennes, dynamiques et juridiquement indiscutables, hormis l'augmentation du produit de la redevance audiovisuelle, le principal souci de Jean-François Copé soit d'apporter son concours aux désirs de déréglementation des chaînes commerciales.

La SACD et la SCAM regrettent qu'à défaut de rendre public le livre blanc de TF1, comme il s'y était engagé, Jean-François Copé fasse le choix, sans être le reflet sans doute des membres de la Commission qu'il préside, d'en appliquer les principales recommandations.

Ayant soutenues la création de cette Commission et s'étant félicitées de la rigueur de ses travaux et de ses réflexions, la SACD et la SCAM sont scandalisées face à ce dévoiement du rôle d'une Commission, dont les conclusions ont pour partie déjà été balayées d'un revers de main par le Président de la République, et face à la préoccupation forte de son Président qui semble désormais être moins motivé par la sauvegarde du service public que par le développement des télévisions commerciales.

En outre, elles font part de leur désaccord avec les propos de la Ministre de la Culture et de la Communication qui, en annonçant officiellement l'ouverture d'un débat sur l'instauration d'une seconde coupure publicitaire, a insisté sur l'effet positif qu'une augmentation du volume publicitaire pourrait avoir sur la création audiovisuelle.

Elles rappellent que, dans un contexte dans lequel elles bénéficieront en partie du report des recettes publicitaires du service public, l'instauration d'une seconde coupure publicitaire constitue un avantage considérable pour les télévisions commerciales qui se ferait au détriment de l'intégrité des œuvres et du droit moral des auteurs et au mépris des téléspectateurs et du public.

La SACD et la SCAM regrettent à nouveau l'enterrement par la Ministre de la Culture et de la Communication en octobre dernier du décret sur le renforcement des obligations patrimoniales des diffuseurs sous la pression des télévisions commerciales. Elles le regrettent d'autant plus que ce décret était la seule décision qui aurait vraiment pu permettre un développement significatif de la production de fictions, de documentaires de création, d'animation et du spectacle vivant et de rendre juste et équilibrée la réforme de la politique audiovisuelle souhaitée par le Gouvernement.

Contacts presse

SACD Lise Hoëz - attachée de presse : 01 40 23 45 11 / lise.hoez@sacd.fr / www.sacd.fr

SCAM Stéphane Joseph - 01 56 69 58 88 / stephane.joseph@scam.fr / www.scam.fr